

Oser la radicalité de l'utopie : s'emparer de la question du revenu d'existence pour lutter contre le risque d'isomorphisme productiviste des alternatives solidaires territorialisées.

Communication scientifique faite lors des Rencontres du RIUESS Avignon 2023

Axe 2 : les alternatives solidaires territorialisées

Dacheux Eric, Goujon Daniel

Introduction :

Face aux méfaits sociaux et écologique de la globalisation des marchés capitaliste, l'ancrage territorial des alternatives solidaires apparaît comme une réponse concrète qui contribue à relocaliser l'économie tout en cherchant à limiter l'empreinte écologique des activités économiques. Cependant, si ces initiatives contribuent bien à un développement territorial plus responsable et plus durable il convient néanmoins d'éviter l'enfermement des alternatives solidaires sur le seul registre du local. En effet, le territoire est une notion qui englobe aussi bien le quartier, la commune, le département, la région, la nation ou même l'UE. Il est donc indispensable de lutter contre l'assimilation de l'ESS au localisme. Surtout l'ESS est porteur de principes et de valeurs qui dépassent le territoire d'implantation des initiatives solidaires pour irriguer la société dans son ensemble. Pour le dire en un mot l'ESS n'est pas uniquement une alternative au développement local c'est une vision alternative de la société et de ses valeurs : une utopie. Ainsi, notre travail s'inscrit dans une recherche faisant le lien entre le projet politique porté par l'ESS et ses expérimentations. Ce projet politique utopique, est sans conteste international (élargir et approfondir la démocratie) alors que les expérimentations sont développées au niveau du territoire que ce dernier soit local ou non. Pour nous, l'aller-retour entre le projet et les expérimentations de terrain est absolument nécessaire. L'idéal coupé de l'expérimentation n'est qu'une construction idéologique sans concrétisation. A l'inverse des initiatives locales coupées de leur idéal politique courrent le risque de s'éloigner des valeurs de l'ESS. C'est donc ce dialogue nécessaire entre valeurs sociales et expérimentation territoriales que nous allons nous efforcer de mettre en lumière dans ce texte. Dans un premier temps, nous allons montrer que l'on ne peut pas réduire l'ESS à une réponse aux besoins locaux, c'est aussi une aspiration à une transformation sociale un combat pour de nouvelles valeurs. Dans une deuxième partie, nous illustrerons ce combat à l'aide d'une mesure tendant à l'universalisme : la création d'un revenu d'existence par création monétaire. En effet, face à la prédominance de la valeur travail qui irrigue toute la société y compris les initiatives solidaires territorialisées dites alternatives (fablab, associations d'insertion par l'économique, etc ...) il est bon, dans une perspective écologique de sortie du productivisme, d'interroger la relation revenu/travail. Cette interrogation permet, en outre, via la notion de création monétaire, de revenir sur la nécessité de democratise la monnaie pour sortir du capitalisme financier. Ces interrogations, en faisant évoluer les imaginaires, peuvent contribuer à une nouvelle orientation des modalités d'actions des alternatives territorialisées.

1. L'ESS n'est pas uniquement une réponse aux besoins locaux c'est aussi un idéal

Pour certains auteurs, la notion de territoire est la clé d'entrée incontournable de l'Economie sociale et solidaire. Par exemple, pour Anne Marie Alcolea (2004), la spécificité de l'économie solidaire est d'être « une pratique territorialement encastrée ». Si cette dimension est effectivement importante (1.1.) elle n'est pas pour autant fondamentale. En effet, en accord avec des auteurs comme Bernard Pecqueur et Xabier Itçaina (2012), l'ancrage territorial ne constitue qu'une des dimensions de l'ESS, les autres étant, pour eux, le fonctionnement démocratique et la solidarité économique auxquels nous ajouterons la recherche action (1.2.). Surtout, pour nous, l'ESS n'est pas qu'un ensemble de pratiques économiques et politiques, c'est la défense d'un projet politique alternatif émancipateur, une utopie (1.3.).

1.1. La dimension locale de l'ESS.

Historiquement l'ESS a toujours été une expérimentation sociale, une manière concrète de produire et de consommer autrement. Cette expérimentation n'est pas hors sol, elle s'encastre forcément dans des lieux concrets dans des espaces physiques et symboliques qui lui donnent des formes singulières. Par exemple, l'associationnisme ouvrier des Canuts à Lyon ne ressemblait pas au coopérativisme des pionniers équitables de Rochdale. De même, aujourd'hui, la monnaie sociale SOL à Toulouse ne se développe pas de la même manière que la Doume à Clermont Ferrand. Cette tendance au localisme se renforce aujourd'hui pour deux raisons principales. La première est de lutter contre une globalisation économique qui divise et hiérarchise les territoires entre centre exploitant et périphérie exploitée¹ (Braudel, 2008). Dans cette perspectives les initiatives locales d'ESS comme les cinémas et cafés associatifs, les Fablab ou les services à domicile en milieu rural sont des réponses endogènes de revitalisation territoriale face à une dynamique exogène d'exclusion. La seconde est de répondre à la nécessaire transition écologique à la nécessité de réduire l'empreinte carbone des productions en les relocalisant. Ainsi, les initiatives agricoles portée par les AMAPS ou Terre de lien, de même que les pratiques énergétiques alternatives portée par Enercoop ou Energie partagée s'inscrivent en partie dans cette logique écologique. Mais justement, si Enercoop et Terre de lien ont des formes organisationnelles territoriales (fédérations régionales), elles ont aussi des formes nationales en particulier pour rechercher des financements. Plus généralement la finance solidaire est une alternative à la finance capitaliste qui ne s'ancre pas forcément dans une dimension locale. De même, le commerce équitable se développe au niveau mondial et ne peut donc pas être réduit à une réponse locale à un besoin local.

Dans les faits l'ESS ne se réduit pas au territoire local et à l'inverse toutes pratiques locales ne s'inscrivent pas dans les aspirations et valeurs portées par l'ESS. Il y a même un danger à réduire l'ESS à des pratiques de résilience locale. En effet, une action concrète, localisée, a le mérite de montrer la faisabilité de l'alternative mais peut très rapidement perdre la question des valeurs au profit de la nécessaires adaptation aux réalités de terrain. Par exemple privilégier le développement de l'activité à tout prix au détriment du bien être au travail. Ou bien encore, s'inscrire, sous prétexte de circularité, dans une économie de la réparation et de l'insertion et non dans une économie de la transformation et du renouvellement. C'est pourquoi au-delà de l'ancrage territorial de l'ESS il faut penser d'autres dimensions.

1.2. Les autres dimensions de l'ESS.

1 « toute économie monde se partage en zones successives. Le cœur c'est-à-dire la région qui s'étend autour du centre [...] puis viennent des zones intermédiaires autour du pivot central. Enfin, très large, des marges qui dans la division du travail qui caractérise l'économie monde se trouvent subordonnées et dépendantes plus que participantes » (Braudel, 2008, p. 86).

Tout d'abord, nous l'avons vu, l'ESS n'est pas uniquement encastrée localement, elle est présente à plusieurs niveaux territoriaux comme l'illustre le RIPESS (Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire) qui regroupe des réseaux intercontinentaux d'acteurs engagés dans l'ESS. En effet, l'ESS peut être caractérisée par le type de solidarité quelle met en œuvre. Il s'agit selon Jean Louis Laville (2006) d'une solidarité qui n'est pas héritée mais construite, une solidarité volontaire et choisie, une solidarité démocratique : « *Axée sur l'entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, elle [la solidarité démocratique] relève à la fois de l'auto-organisation et du mouvement social. Cette seconde version suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent* » (Laville, 2006, p. 610). On peut donc avoir une ESS internationale comme l'illustre le commerce équitable (Buccolo, 2003) qui met en œuvre une solidarité démocratique entre petits producteurs du Sud et consommateurs du Nord. Il existe également une ESS Nationale à travers l'épargne et la finance solidaire comme en témoigne : la Nef et Finansol. D'autres secteurs de l'ESS sont nationaux comme la téléphonie mobile avec TeleCoop, l'énergie renouvelable avec EnerCoop ou le transport avec RailCoop et MobiCoop.

Une autre dimension caractéristique de l'ESS est la mise en œuvre d'une organisation démocratique de l'activité économique fondée sur le principe « un homme une voix ». Ce qui est commun à toutes les organisations d'ESS, quel que soit leur niveau territorial, c'est quelle mettent en œuvre pour prendre leurs décisions stratégiques des délibérations. « *Pour répondre à la crise économique, les AMAP, les monnaies sociales ou les coopératives sont des organisations démocratiques où les questions économiques clés (Que produire ? Comment ? A quel prix ? Quels services rendre ? Avec qui ? etc.) sont débattues entre les membres de l'organisation* » (Dacheux, Goujon, 2020, p. 143).

De plus, une autre dimension qui fait aussi l'unanimité parmi les acteurs et les chercheurs en ESS est celle de la lucrativité limitée. De nombreuses structures de l'ESS ne sont pas lucratives (80 % des structures de l'ESS sont des associations) et celles qui le sont obéissent à des règles strictes de non redistribution aux sociétaires et d'investissement des fonds propres dans la structure² (cela concerne les coopératives et les mutuelles).

Par ailleurs, l'ESS se définit aussi par les valeurs quelle met en avant. « *Les grandes valeurs qui animent l'économie sociale et cette autre façon « d'entreprendre » sont essentiellement la solidarité, la liberté (de s'associer, d'entreprendre, d'agir...), la responsabilité morale de la personne, la démocratie fondée elle-même sur l'égalité [...] Les principes coopératifs, mutualistes et associatifs découlent en droite ligne des valeurs. Ainsi, [...] La liberté fonde le principe de libre adhésion ou de « libre entrée, libre sortie » et plus largement le principe de l'associationnisme qui ne saurait être contraint.* » (Parodi, 2009, p.2).

Enfin, une dimension moins mise en avant mais qui nous semble tout aussi cruciale est celle de l'épistémologie. L'ESS, contrairement à la science économique orthodoxe, ne s'inscrit pas dans un paradigme positiviste. Elle s'inscrit dans un paradigme constructiviste particulier celui de la recherche action. « *Les coopérateurs et les mutualistes ont produit des connaissances en*

2 L'article premier alinéa 3 de la loi Hamon définissant l'ESS stipule que la gestion doit être conforme aux principes suivants :

- a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
- b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. Les statuts peuvent autoriser l'assemblée générale à incorporer au capital des sommes prélevées sur les réserves constituées au titre de la présente loi et à relever en conséquence la valeur des parts sociales ou à procéder à des distributions de parts gratuites.

prenant une posture épistémologique originale : ils visent simultanément la production de connaissances et leur propre formation, sont chercheurs et acteurs souvent non professionnels, produisent des recherches-actions et valident leurs hypothèses par expérimentation. » (Draperi, 2007, p. 71-72).

On le voit, l'ESS ne se réduit pas à sa dimension locale elle agit sur des territoires qui peuvent être nationaux ou internationaux, elle défend des valeurs universelles et développe une épistémologie singulière, c'est pourquoi nous pensons qu'il est préférable de mettre en avant sa portée politique qu'incarne selon nous, la notion d'utopie.

1.3. Ess est une utopie :

Nous retenons la définition, non manichéenne, de l'utopie que donne Ricoeur : c'est un imaginaire social qui se comprend dans sa tension dialectique avec l'idéologie : « *Il semble, en effet, que nous ayons toujours besoin de l'utopie dans sa fonction fondamentale de contestation et de projection dans un ailleurs radical, pour mener à bien une critique également radicale des idéologies. Mais la réciproque est vraie. Tout se passe comme si, pour guérir l'utopie de la folie où elle risque sans cesse de sombrer, il fallait en appeler à la fonction saine de l'idéologie, à sa capacité de donner à une communauté historique, l'équivalent de ce nous appelions hier une identité narrative*L'utopie n'est pas le bout du chemin, elle est le chemin. », précise M. Buber (2016, p.19).

Appliqué à l'ESS, cette définition signifie que l'utopie est une boucle récursive entre un idéal (des valeurs affichées) celui de la solidarité démocratique et des expérimentations concrètes (une recherche-action). Une autre agriculture est possible les Amaps l'expérimentent, une démocratisation de la monnaie est à portée de main, les monnaies sociales et les SEL empruntent ce chemin, une autre conception de la propriété est nécessaire elle est déjà discutée et mise en œuvre au sein des habitats participatifs.

Pour résumer notre propos, il faut tenir les deux aspects ensemble : l'ESS doit bien s'ancrer dans un territoire concret d'expérimentation (pas forcément local d'ailleurs) mais elle doit aussi participer à un débat démocratique sur le projet de société. L'ESS doit donc articuler espace commun d'action collective et espace public de délibération sur les valeurs. Pour illustrer les possibles contributions de l'ESS à un débat sociétal sur l'évolution souhaitable des valeurs pour une société durable nous allons maintenant nous emparer de la question du revenu universel.

2. Le revenu universel : une façon pour l'ESS d'incarner ses valeurs dans l'espace public.

Nous proposons un revenu universel solidaire, non pas un revenu de base assistancial réservé à la partie la plus démunie de la population ou s'inscrivant dans une perspective libérale de dérégulation salariale (suppression du Smic). Il s'agit bien, ici, d'un revenu distribué à tous de la naissance à la mort, sans condition d'activité ou de revenu. Nous allons donc, dans un premier temps, revenir sur différentes philosophies de l'allocation universelle (2.1.), puis nous soumettrons au débat notre proposition de revenu universel par création monétaire (RECRE),

(2.2.), pour terminer sur trois débats ouvert par récré qui illustrent comment l'ESS peut participer au débat sur les valeurs (2.3.).

2.1. Une proposition utopique au service du débat sur les valeurs : les différentes formes de revenu universel.

L'allocation universelle vise à libérer le bénéficiaire de l'obligation d'avoir une activité productive pour obtenir un revenu monétaire, c'est donc une rupture profonde avec la norme du travailler pour vivre. Là où les choses se compliquent, c'est que cette proposition radicale poursuit deux ambitions différentes. Nous trouvons, d'une part, les projets d'Allocation universelle visant la sortie du capitalisme productiviste (ce qui va du capitalisme vert à une société post-capitaliste) et, d'autre part, ceux reposant sur une conception classique de redistribution des revenus (figure N°1).

Figure N° 1 : Typologie des différentes formules d'Allocation universelle.

Redistribution du revenu

		Sortie du capitalisme productiviste	
		Non	Oui
Oui	Outil de dérégulation du marché du travail (Brittan, 2017)	Outil de justice sociale (P. Van Parijs, 2015)	
	No n	Outil de régulation de l'économie de marché (Keen ³)	
		Outil de sortie du capitalisme (Gorz, 2002)	

- **L'allocation universelle comme outil de régulation.** Il s'agit de tenir compte d'une réalité empirique : on ne peut pas être tout à fait libre dans une société de marché si on n'a pas de revenu. Mais il s'agit aussi de revenir aux fondements du néo-libéralisme : instaurer une allocation universelle permet de supprimer toute protection sociale et assurance chômage. L'État est ainsi réduit et le marché du travail flexibilisé.

- **L'allocation comme outil de justice sociale.** Le but est de lutter contre le chômage et la précarité sans avoir besoin d'accélérer la croissance. L'allocation universelle permet d'échapper au productivisme (le travail et la consommation ne sont plus centraux) tout en favorisant l'extension d'une sphère des activités autonomes (bénévolat) propice à l'épanouissement individuel.

- **L'allocation universelle comme outil de régulation de l'économie de marché.** Ici, l'allocation universelle devient un revenu à part entière résultant d'une création monétaire. Par exemple, les défenseurs du quantitative easing for the people⁴ qui pour relancer l'activité

3Cet économiste hétérodoxe a lancé, en 2015, un appel pour que l'Euro zone développe un Quantitative easing for people (distribution directe aux citoyens de la monnaie actuellement distribuée aux banques par la BCE pour inciter à l'octroi de crédit et au redémarrage de l'économie). Appel qui a été signé par 65 économistes.

4En réponse au projet de la Banque Centrale Européenne (BCE) d'injecter 60 milliards d'euros par mois dans le système financier, des économistes ont signé [une lettre au Financial Times](#) appelant la BCE à distribuer

économique proposent que soit distribué aux européens l'argent que la banque centrale européenne met à disposition des banques privées.

- **L'allocation universelle comme outil de sortie du capitalisme** qui est celle d'André Gorz lorsqu'il parle d'une allocation universelle qui offre un revenu suffisant, c'est-à-dire d'un revenu qui doit permettre : « *de refuser le travail et les conditions de travail « indignes » [...] l'allocation universelle d'un revenu suffisant ne doit pas être comprise comme une forme d'assistance, ni même de protection sociale, plaçant les individus dans la dépendance de l'État-providence. Il faut la comprendre au contraire comme le type même de ce qu'Anthony Giddens appelle une “politique générative (generative policy). Elle doit donner aux individus les moyens accrus de se prendre en charge, des pouvoirs accrus sur leur vie et leurs conditions de vie.* » (Gorz, 2002, p.4). Dans cette perspective, mais uniquement dans cette perspective que nous partageons, l'allocation universelle devient un outil de sortie du capitalisme, un idéal émancipateur au service du projet de démocratisation de l'économie de l'ESS.

2.2. Le danger de s'enfermer sur le débat de la faisabilité technique au dépend de la portée politique et transformatrice : le revenu d'existence par création monétaire (Récré).

La plupart des propositions d'allocation universelle pour crédibiliser cet idéal, qui semble hors d'atteinte dans une société productiviste telle que la nôtre, se perdent dans des démonstrations techniques sur les mesures fiscales et budgétaires à prendre pour assurer le financement de l'allocation. Cette façon de procéder bute sur deux écueils. Le premier est la technicité économique du débat qui semble le réservé aux seuls ingénieurs⁵ ce qui freine l'insertion de la question dans un débat public ouvert à tous. Le deuxième est que cette technicité est liée au fait que l'on reste dans une approche classique de l'économie qui vise le plein emploi. Sous prétexte de sérieux budgétaire on cherche à démontrer la faisabilité d'une nouvelle façon de distribuer le revenu au sein même des règles de fonctionnement de la société capitaliste qui, par nature, au-delà de prise en charge du handicap, ne laisse aucune place à la distribution d'un revenu déconnecté de la norme salariale. La valeur travail reste au centre quels que soient la qualité, le sens et l'utilité sociale de l'emploi qui procure le revenu. Pour échapper à ces écueils, nous proposons un REvenu universel par CREation monétaire : RECRE.

Tel que nous le concevons RECRÉ est le versement mensuel, individuel et inconditionnel d'un revenu permettant de vivre dans la dignité en dehors de toute obligation productive. Cette création monétaire ne repose donc pas sur une dette et la création d'une production, mais sur une valeur commune liant la société : le droit pour tous de vivre dans la dignité. La contrepartie de cette création monétaire, c'est la société dans son ensemble qui, au nom de la dignité humaine, s'oblige à offrir à chaque habitant du territoire la possibilité d'échapper à la pauvreté tout en garantissant une liberté réelle : celle de participer au non à la production marchande. Ce surcroît de monnaie qui consiste à créditer chaque mois le compte courant de tous les habitants d'un territoire est bien un revenu primaire qui donne un droit sur la production globale. Contrairement à la plupart des approches qui mettent en avant la question du financement d'un revenu universel, notre perspective n'est donc pas redistributive. Notre approche se démarque à la fois :

- De la vision orthodoxe de l'allocation universelle. Il ne s'agit pas d'un outil de dérégulation du marché du travail et de désengagement de l'État. Il s'agit, au contraire, d'une régulation citoyenne relative à la valeur la plus centrale : l'existence humaine.

directement cette somme aux citoyens.

5 Comme en témoigne le livre de Marc De Basquiat, L'ingénieur du revenu universel, éditions de l'observatoire, 2021.

- De la vision hétérodoxe. Il est bien question de sortir du capitalisme et non pas de le rendre socialement responsable. L'allocation universelle n'est pas un simple outil de justice sociale. Plus profondément, c'est un nouveau mode de distribution des revenus. Mode de distribution qui ne tranche pas la question, indépendante selon nous, du niveau de protection sociale devant s'appliquer à la communauté.

- De la vision des communs. L'allocation universelle peut être, en partie, un bien commun (une ressource partagée par la communauté des usagers) géré par les membres de la communauté productive, mais elle doit être aussi, pour préserver l'autonomie de l'individu, un bien public géré démocratiquement, distribué à tous sans aucune obligation de participer au commun.

Autrement dit RECRE n'est pas une redistribution dépendante des prélèvements publics sur la production privée et publique, mais un droit de tirage délimité démocratiquement lors de procédures délibératives. RECRE est ainsi un outil radical au service de la démocratie radicale. C'est aussi un levier facilitant la transition écologique. Tout d'abord, c'est une rupture radicale avec l'imaginaire productiviste qui emprisonne nos sociétés dans les contraintes du marché. Plus pragmatiquement, RECRE permet à tous ceux qui se sentent proches de la décroissance d'assumer leur choix sans pour autant sombrer dans la pauvreté. Par ailleurs, RECRE peut contribuer à la relocalisation de l'économie en étant, pour partie, versé en monnaies locales. Enfin, le revenu proposé permet de rompre avec la logique court-termiste engendrée par l'insécurité économique et la précarité au travail. Il permet de se projeter dans le futur et met fin à l'opposition entre les actions permettant d'assurer la fin du mois et celle permettant de lutter contre la fin du monde. Au total en mettant en œuvre une solidarité démocratique, en proposant une économie durable, en luttant contre la pauvreté en facilitant la relocalisation de l'activité RECRE participerait grandement à la réalisation des idéaux de l'économie sociale et solidaire. Cependant, l'intérêt principal de RECRE est de passer d'un débat technique étroit sur la forme (le financement) à un large débat démocratique sur le fonds c'est-à-dire les valeurs.

2.3. Ce à quoi nous tenons : trois débats clés ouvert par RECRE.

Pour Dewey (2011) comme pour Graeber (2001) la politique est l'art de débattre des valeurs, c'est-à-dire l'art de définir collectivement ce à quoi nous tenons. Dans cette perspective, ouvrir un débat public sur le revenu d'existence par création monétaire, c'est ouvrir la délibération sur au moins trois questions centrales : la place de la valeur travail, la place de l'individu et du commun dans la société et notre rapport au temps.

2.3.a. Valeur travail, activité écologique : la question de l'inconditionnalité .

RECRE remet en cause la valeur travail. Faut-il obligatoirement travailler pour avoir un revenu décent ? Dans le cadre de notre société salariale, la réponse est oui et demain, dans le cadre d'une société devenue durable ou écologique ?

Ce débat sur le travail est compliqué dans la mesure où l'on confond souvent activité et travail d'une part et travail et salariat d'autre part. Le salariat est actuellement la forme de travail dominante dans l'économie capitaliste. Si donc on réduit la question des rapports entre revenu et travail à la question des rapports entre revenu et salariat l'allocation universelle est un moyen de remettre en cause le salariat. En effet, comme le montre A. Supiot (1998), le salariat est une protection juridique et sociale du salarié. Mais il est aussi un moyen de subordonner le travail, or cette subordination n'est guère compatible avec la visée d'autonomie au cœur de la démocratie. En effet, une démocratie radicale réclame l'égalité juridique, il convient donc de lier la protection juridique et sociale non plus au salariat, mais à l'existence. Dans cette perspective qui rétablirait l'égalité dans le monde du travail (entre artisans, professions libérales, agriculteurs, etc. et salariés) tout en évitant la stigmatisation de ceux qui ne travaillent pas, il convient de se

remémorer les raisons qui ont été évoquées pour s'affranchir du salariat. Première observation, lier le revenu à la production, c'est nécessairement renforcer la course au productivisme, ce qui ne paraît guère souhaitable pour l'avenir de notre planète. Deuxième observation, la participation à la prise de décision contribue à une meilleure productivité, comme l'illustrent les coopératives de production. La coupure entre production et décision induite par le régime de dépendance s'avère ainsi contre-productive et peu compatible avec l'économie de la connaissance qui semble émerger. Troisième observation, les évolutions actuelles du travail salarié comme l'intensification des tâches et l'individualisation des rémunérations d'une part, et la précarisation qui se traduit par des périodes d'inactivité et la nécessité de se former pour changer de métier d'autre part, poussent presque naturellement à l'invention d'un autre mode de rémunération. En effet, combattre la souffrance au travail et promouvoir la formation tout au long de la vie exige de pouvoir disposer d'une source de revenus autre que le salaire afin de ménager des périodes d'inactivité propices à la reconstruction de soi. De plus, ces évolutions du travail salarié distendent le lien entre salariat et protection sociale tandis que, au contraire, le lien entre salariat et subordination est de plus en plus prégnant. Quatrième observation, dans la même veine, se libérer des activités salariales permet de développer d'autres activités économiques en particulier celles développées par l'ESS (autoproduction, par exemple cf. Roustang, 2010). Plus largement, sortir du salariat permet d'exercer des activités non économiques : politiques (débattre, militer...) et symboliques (art, religion ...). Mais c'est aussi dégager du temps pour la contemplation et ainsi développer ce droit à la paresse revendiqué par P. Lafargue (1883). Pour le dire autrement, en découplant revenu et travail, l'allocation universelle attaque frontalement le lien de subordination et la dépendance liés au salariat. Elle contribue ainsi à l'émergence d'une société post-capitaliste portée par l'utopie de l'économie sociale et solidaire.

Dans cette société post-capitaliste faut-il obligatoirement participer à des activités écologiques pour avoir droit à un revenu ? C'est ce que soutient Sophie Swaton⁶, à travers sa proposition d'instauration d'un revenu de transition écologique. Celui-ci «s'appuie sur trois composantes et pas seulement sur un revenu monétaire inconditionnel comme dans le cadre du revenu de base. 1 : un revenu de soutien direct à une activité de type écologique ou sociale compatible avec les limites de la biosphère. Tous les métiers sont à remplacer sous le prisme de la durabilité. 2 : Ce revenu est complété par un accompagnement sur mesure des porteurs de projets qui manque aujourd'hui trop souvent à leur réalisation. 3 : Enfin, est également prôné l'adhésion à une structure démocratique au sens large du terme, favorisant le sentiment d'appartenance et la mutualisation des projets, au-delà d'un versement monétaire individuel ». Plus concrètement, il s'agit, vu l'urgence climatique, de conditionner l'octroi d'un revenu d'existence à la réalisation d'actions durables. De plus, ce revenu, pour favoriser l'autonomie entrepreneuriale, serait complété par un dispositif d'encadrement (qui, lui, serait inconditionnel) pour aider ceux qui le souhaitent à réaliser leurs projets écologiques. Enfin, pour échapper à un repli individualiste, il serait obligatoire d'adhérer à la gouvernance démocratique du dispositif. On le voit, il s'agit, dans l'esprit de l'auteure qui a consacré sa thèse au revenu d'existence, d'essayer de rendre acceptable le principe d'un revenu universel en le conditionnant à des engagements écologiques et démocratiques. Cette conditionnalité répondant à une critique morale souvent adressée à l'encontre du revenu d'existence : il est injuste que ceux qui ne fassent rien bénéficient d'un revenu, ce serait encourager le droit à la paresse.

RECRE ouvre le débat sur cette conception morale selon laquelle il faut participer à une activité économique utile à la société pour avoir droit au revenu. Une telle conception n'est pas sans rappeler les ateliers de la charité mis en place par Turgot au XVIIIème siècle qui souhaitait que l'aide aux plus pauvres soit conditionnée à une véritable activité utile (Clément, 2005). En 1848,

6 Tribune du revenu de base au revenu de transition écologique, libération, 09/06/2021

cette idée sera reprise par l'Assemblée constituante qui pose les termes du contrat entre la société et les plus pauvres de la manière suivante : « *si celui qui existe a le droit de dire à la société : faites-moi vivre, la société a également le droit de lui répondre : donne-moi ton travail* » (Marconi, 2016 , p. 139). On le voit bien, dans cette vision sociale le travail est indépassable, le revenu reste conditionné à l'obligation de travailler le plus souvent dans le cadre salarial. Du coup, loin de renforcer l'autonomie nécessaire à la démocratie on renforce la subordination au travail et au salariat. Loin de favoriser la liberté de choisir son activité on renforce l'obligation de prendre part à des activités imposées par une logique économique plus ou moins vertueuse.

Pourtant le droit à la dignité n'est-il pas supérieur au devoir d'activité ? Vivre dignement, avoir un revenu permettant d'avoir un logement salubre, de manger à satiété et d'élever correctement ses enfants, n'est-ce pas l'un des droits de l'homme les plus fondamentaux ? Que l'on soit handicapé ou bien portant, jeune ou vieux, fort ou faible, noir ou blanc, n'a-t-on pas le droit d'échapper à la misère, au froid et à la faim ? Est-ce que seules les personnes que les employeurs reconnaissent en capacités physiques et psychiques de contribuer à l'activité économique méritent de vivre dignement ? Nous ne le croyons pas. Parce qu'il met la dignité de l'être humain au-dessus de l'activité économique, l'allocation universelle inconditionnelle est un formidable outils d'émancipation. Un outil d'émancipation certes insuffisant et imparfait, mais un outil qui permet de rompre avec la logique capitaliste qui fait de l'humain un instrument au service de l'économie.

2.3.b. La place de l'individu et du commun dans la société

Selon la vision classique⁷ des communs (l'exploitation de ressources communes), l'allocation universelle est conçue, hier chez T. Paine comme aujourd'hui en Alaska⁸, comme une rente attribuée à tous venant rémunérer une ressource productive commune (la terre chez T. Paine, le gisement pétrolier en Alaska). Aujourd'hui, la plupart des écrits solidaristes consacrés à l'allocation universelle se basent sur la même idée : une ressource commune doit générer des revenus communs. La terre, disait le philosophe H. Grotius qui a inspiré T. Paine, étant la propriété commune de l'humanité, chaque humain doit en retirer équitablement les fruits. Ce raisonnement du XVII^e siècle est actualisé par des auteurs comme A. Alstott et B. Ackerman (1999) qui proposent d'instaurer un revenu inconditionnel financé par une taxe sur l'utilisation des ressources naturelles (puisque elles sont la propriété de tous) et une taxe sur l'héritage (de manière à lutter contre les inégalités de départ). Par ailleurs, dans une société capitaliste, ce raisonnement propre aux ressources naturelles est élargi à l'ensemble de la production. La richesse globale (PIB) étant le produit de l'activité sociale, chaque acteur social est légitime pour obtenir une quote-part de la richesse créée. Ce type d'approche a le mérite de rompre avec la logique de propriété individuelle pilier du capitalisme, mais elle reste inscrite dans une logique productiviste où la rémunération de l'allocation croît avec l'exploitation des ressources naturelles et non du travail. Il existe d'autres variantes des communs ne concevant pas l'allocation universelle comme une compensation à l'appropriation capitaliste d'un commun. Ainsi, comme le notent J.M. Monnier et C. Vercellone (2007) l'avènement de la société de la connaissance change le mode de création de valeur (au sens de K. Marx). Aujourd'hui, c'est dans le temps hors travail salarié que s'effectue une part conséquente de la création de valeur

7 Définition que l'on retrouve dans les travaux d'E. Ostrom (1990) qui s'oppose à celle de P. Dardot et C. Laval (2014).

8 Depuis 1976, l'Alaska distribue à ses habitants un dividende citoyen issu des redevances minières de l'État. Cette allocation universelle a été créée par un amendement constitutionnel. C'est, à ce jour, l'expérience la plus développée de revenu primaire, c'est une rente issue de la production, distribuée de façon égalitaire et inconditionnelle.

économique (information, autoformation, partage des savoirs ...) qui n'est pas rémunérée par l'activité du salarié, mais qui est captée par l'employeur. D'où l'idée d'une allocation conçue comme un revenu primaire qui viendrait rémunérer ce temps productif hors travail. On le voit la distribution des revenus en fonction de l'implication individuelle ou sa distribution inconditionnelle à tous les habitants d'un territoire mérite un débat approfondi. Le capitalisme en tant que système impose une norme de distribution qui semble naturelle, RECRE permet d'ouvrir le débat sur les autres normes possibles de redistribution.

2.3.c. Ouverture du débat sur l'articulation des temps sociaux.

Le capitalisme nous dit Braudel (1981) est un rapport spécifique au temps. Il nous fait rentrer dans un régime d'historicité (Hartog, 2003) où le temps est réduit au présent lui-même réduit à l'urgence. Cette accélération (Rosa, 2010) est dangereuse pour la démocratie puisque l'urgence nuit à la qualité de la réflexion (Virilio, 1993) et quelle repose sur une valeur non discutée et pourtant dominante, celle de la productivité où gagner du temps c'est gagner de l'argent.

RECRE en offrant la possibilité d'avoir un revenu décent en dehors de tout temps consacré au travail permet de remettre en cause le rapport délétère au temps. On retrouve là le fil des travaux d'H. Arendt (1983) qui, rappelant que le travail est une activité dévalorisée dans la démocratie athénienne (c'est l'activité propre aux esclaves), fait de l'émancipation du travail (salarié ou non) la condition de la liberté politique. C'est parce que les citoyens grecs sont libérés du travail qu'ils ont toutes les informations et le temps nécessaire pour participer activement à la vie de la citée (chacun pouvait être tiré au sort pour diriger les débats sur l'agora). De plus, pour H. Arendt, l'essentiel n'est pas que la technique libère l'homme des tâches matérielles autrefois effectuées par l'esclave ; l'essentiel est de sortir de cette évolution économique qui transforme la société toute entière en société de travailleurs – au risque, dit H. Arendt, de voir advenir une société de travailleurs sans travail. Au contraire, il convient de retrouver la condition même de l'homme - à savoir la créativité - qui s'incarne aussi bien dans l'œuvre (l'Art) que dans l'action (la Politique). Dans une autre veine philosophique, mais tout aussi critique, A. Honneth fait de l'obligation de vendre sa force de travail la cause essentielle de l'affaiblissement du lien politique (montée de l'abstention, désertion des partis politiques, etc.) : « *L'énorme pression néolibérale constraint les individus à se penser eux-mêmes comme des produits et à se vendre en permanence : il faut sans cesse se présenter comme étant hypermotivé, flexible, adaptable, etc. Ce n'est donc plus l'aptitude au dialogue intérieur et à la solidarité qui se trouve privilégiée, mais ce qui contribue au contraire à ruiner cette aptitude : l'extension d'un rapport de plus en plus marchand et stratégique à soi-même et aux autres* » (Honneth, 2007). Non seulement cette lutte pour la reconnaissance concerne les salariés, mais aussi et peut-être surtout les exclus du monde du travail qui se trouvent à la fois dépossédés des droits attenants au salariat, des revenus nécessaires à l'inscription économique et de la reconnaissance sociale indispensable pour la participation citoyenne.

Enfin, cette nécessité du temps libéré rejoint les propos du philosophe John Dewey (1997) : une société est démocratique quand les personnes qui se sentent concernées par un problème peuvent eux-mêmes résoudre ce problème. Or, aujourd'hui, pour résoudre nous-mêmes les problèmes écologiques qui nous concernent de tous, il faut, comme l'a montré la convention citoyenne sur le climat, bénéficier d'une ressource rare, le temps : prendre le temps de comprendre l'origine du problème, prendre le temps de s'informer sur les solutions possibles, prendre le temps de peser le pour et le contre, prendre le temps de confronter les points de vue, prendre le temps d'élaborer des propositions concrètes, etc. Or où prendre ce temps de la participation politique si ce n'est sur le temps de l'activité économique ? Le revenu d'existence inconditionnel permet, à tous ceux qui le souhaitent de participer à la vie politique. Cette

dernière cesse alors d'être une activité réservée aux professionnels (élus, lobbyistes, etc.) pour (re)devenir une activité à part entière des habitants.

RECRE est le prolongement, des initiatives d'ESS proposant une autre conception du temps. Nous pensons notamment au mouvement Slow. Ce dernier prône la lenteur contre la vitesse, la qualité plutôt que la quantité, l'amour de la vie plutôt que le désir de monnaie. Prendre le temps de vivre tout simplement.

Le mouvement slow vise donc à ralentir le temps, mais une autre manière de lutter contre le stress lié à l'accélération du temps est d'essayer de l'organiser : non plus la subir individuellement, mais trouver des solutions collectives. Cette organisation démocratique du temps se retrouve dans les « banque du temps ». Les banques du temps se sont, tout d'abord, développées aux États-Unis et en Grande-Bretagne, en fonctionnant comme un système d'échange local : l'organisation d'une réciprocité multilatérale entre les adhérents qui se rendent des services comptabilisés à l'aide d'une unité de compte. Sauf que, dans le cas d'une banque du temps, cette unité de compte est obligatoirement le temps : une heure de n'importe quel service (garde d'enfant, cours de peinture, etc.) vaut une heure de n'importe quel autre service. Il s'agit donc, dans une première version, de faciliter l'accès à des services en se passant de monnaie. En Italie, au milieu des années quatre-vingt-dix, les femmes italiennes ont perfectionné ce système. En effet, l'organisation des temps d'activité (garderie, travail, commerces, etc.) est souvent inadaptée à la double charge horaire des femmes (le travail salarié, plus le travail domestique). Dès lors, des groupes de femmes se sont créés pour réfléchir au meilleur moyen de mettre du temps à la disposition des autres femmes en bénéficiant des compétences multiples ainsi réunies. Il s'agit d'harmoniser les temps sociaux pour éviter que certaines femmes (celles qui travaillent dans les crèches par exemple) ne soient victimes d'horaires incompatibles avec une vie familiale (commencer à 4H du matin ou finir à 23H) afin de permettre à d'autres femmes (les cadres) de bénéficier - elles - de services adaptés à leurs horaires de travail.

Conclusion deuxième partie :

L'exemple des banques du temps montre que l'on peut, par la délibération dans des espaces publics locaux, parvenir à trouver des alternatives durables et efficaces aux logiques capitalistes. Cependant, comme le montre RECRE, ces débats territoriaux à l'échelle locale gagnent à s'inscrire dans des débats publics généraux visant à faire évoluer les valeurs (ce à quoi nous tenons) en luttant contre les évidences. RECRE permet ainsi de remettre en cause la valeur travail, d'interroger le lien entre participation individuelle et revenu et favorise une remise en question de notre rapport au temps et de son usage.

Ainsi, RECRE, parce qu'il porte la question de la place du travail dans la société et interroge notre rapport à l'utilisation de la monnaie, est un formidable outil de débat permettant à chaque alternative solidaire territorialisée de s'interroger sur son rapport au travail, à la monétisation et à la radicalité de ses actions.

Enfin, RECRE pose une question de portée plus fondamentale : est-ce que la liberté, c'est uniquement la liberté de choisir les produits que l'on consomme, le métier que l'on fait, les élus qui nous gouvernent ou est-ce que la liberté c'est choisir son mode de vie ? En quoi une activité spirituelle ou ludique serait inférieure et plus répréhensible qu'une activité économique ? Allons plus loin et provoquons un peu, en quoi le droit à la paresse est un droit socialement plus nuisible que le droit à la propriété sur lequel se fonde le capitalisme ?

Conclusion générale :

L'ESS est constituée par de nombreuses initiatives territorialisées. La plupart de ces initiatives sont locales mais l'ESS couvre aussi des territoires plus vastes, nationaux et internationaux. En mettant en œuvre des solutions concrètes, aux maux du capitalisme, l'ESS permet ainsi de

produire un nouveau régime de vérité pour le monde de demain : la coopération plutôt que la concurrence, le lien plutôt que le bien, l'usage plutôt que la propriété etc. Ces expérimentations territorialisées sont donc nécessaires mais pour autant insuffisantes pour permettre un renouvellement des valeurs qui irriguent notre société. Le changement passe aussi par un changement des représentations et une remise en cause des valeurs issues de la société industrielle propice à l'élaboration d'un nouveau régime de justification. Une manière démocratique de remettre en cause ces valeurs et ces représentations est d'ouvrir un vaste débat public sur des questions sociétales fondamentales concernant l'ensemble des citoyens. C'est pourquoi nous préconisons une délibération sur le revenu universel car en s'attaquant aux valeurs centrales du monde capitaliste il offre les moyens d'une controverse publique salvatrice. C'est en couplant le débat sur les valeurs et les expérimentations de terrain que l'on peut faire de l'ESS un acteur majeur de la transition vers une société pot-croissance. C'est là tout le projet du délibéralisme (Dacheux, Goujon, 2020).

Bibliographie

- Abensour M. (2000), *Le procès des maîtres rêveurs*, Paris, Éditions Sulliver.
- Ackerman, B., & Alstott, A. (1999), *The stakeholder society*, Yale, University Press.
- Alcolea-Bureth, A. M. (2004), *Pratiques et théories de l'économie solidaire : un essai de conceptualisation. Pratiques et théories de l'économie solidaire*, Paris, L'harmattan.
- Arendt H. (1983), *La condition de l'homme moderne*, Paris, Calman-Levy, (1958).
- Braudel F. (1981), *Civilisation matérielle, Économie et capitalisme*, trois tomes, Paris, Armand Colin.
- Braudel F. (2008), *La dynamique du capitalisme*, Paris, Flammarion.
- Brittan S. (2017), « Le mythe du travail rémunéré », *Books*, N°83.
- Buber, M. (2016), *Utopie et socialisme*, Paris, L'échappée.
- Bucolo, E. (2003), « Le commerce équitable », *Hermès*, N°36.
- Clément A., 2005, « La politique sociale de Turgot : entre libéralisme et interventionnisme », *L'actualité économique*, Vol. 81, N°4.
- Dacheux E., Goujon D. (2020), *Défaire le capitalisme, refaire la démocratie*, Toulouse, Eres.
- Dacheux E., Laville J.L. (2003), *Économie solidaire et démocratie*, Hermès, N°36, Paris, Cnrs éditions.
- Dardot P., Laval C. (2014), *Commun : essai sur la révolution au XXIème siècle*, Paris, La Découverte.
- De Basquiat M. (2021), *L'ingénieur du revenu universel*, Paris, éditions de l'observatoire
- Dewey J. (1993) *Logique : la théorie de l'enquête*, Paris, PUF.

Dewey J. (1997), « La démocratie créatrice : la tâche qui nous attend », *Horizons philosophiques*, vol 5, N°2 (1939).

Dewey J., (2011), *La formation des valeurs*, Paris, Les empêcheurs de tourner en rond.

Draperi J. F. (2007), « Fondements éthiques et posture épistémologique de la recherche en économie sociale », *RECMA*, N°303.

Gorz A. (2002), « Pour un revenu inconditionnel suffisant », *Transversales*, N°3.

Graeber D. (2001), *Toward an Anthropological Theory of Value*, New York, Palgrave.

Hartog F. (2003), *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil.

Honneth A. (2007), « Sans la reconnaissance, l'individu ne peut se penser en sujet de sa propre vie », *Philomag*, N°5.

Keen S. (2014), *L'imposture économique*, Paris, Editions de l'Atelier.

Lafargue P. (1994), *Le droit à la paresse*, Paris, Mille et une nuits (1883).

Laville J.-L. (2006), « Solidarité » in Laville J.- L., Cattani A.D. (dir.), 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard (coll. « Folio »), pp. 609-618.

Marconi C., 2016, « Des ateliers de charité aux ateliers municipaux. Le pouvoir municipal

Monnier J.-M. et Vercellone C. (2007), « Fondements et faisabilité du revenu social garanti », *Multitudes*, N° 27.

Ostrom E. (1990), *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, London, Cambridge University Press.

Parodi M. (2009), « Les valeurs, les principes et les règles de l'économie sociale traversent tous les domaines de la gouvernance et de la gestion », *Recma*. <http://recma.org/node/862>.

Pecqueur, B., & Itçaina, X. (2012), « Économie sociale et solidaire et territoire: un couple allant de soi? », *Revue internationale de l'économie sociale*, (325), 48-64.

Ricoeur, P. (1984), « L'idéologie et l'utopie : deux expressions de l'imaginaire sociale », *Autres Temps*, N°2.

Rosa, H. (2010). *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La découverte.

Roustant G. (2010), « Favoriser l'autoproduction », in E. Dacheux, D. Goujon, (dir.), *Réconcilier démocratie et économie : la dimension politique de l'entrepreneur en économie sociale et solidaire*, Paris, Houdiard.

Supiot A. (1998), *Le travail en perspectives*, Paris, LGDJ.

Swaton S. (2018), *Pour un revenu de transition écologique*, Paris, PUF.

Van Parijs P. (2015), *Qu'est-ce qu'une société juste ?*, Paris, Seuil.

Virilio P. (1977), *Vitesse et politique*, Paris, Galilée.